

DÉPARTEMENT  
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT  
de BESANCON

CANTON de  
BESANÇON - EST

OBJET

**2023-05 Convention « Super Journée »**

NOTA. – Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché le 25 janvier 2023

que la convocation du Conseil avait été faite le 19 janvier 2023

que le nombre des membres en exercice est de 23

Exécution des articles L 2121-7 et suivants au Code Général des Collectivités Territoriales.

*Le Maire,*

Commune de **THISÉ**

N° Code Postal **25220**

Bureau distributeur **ROCHE LEZ BEAUPRÉ**

**EXTRAIT**

**du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 23 janvier 2023

L'an deux mille vingt trois

Le vingt-trois

le Conseil Municipal de la commune de THISÉ

s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal DERIOT pour la session ordinaire du mois de janvier

Étaient Présent(e)s : Mme ARTHAUD, M. BOURGON, Mme CANONNE, M. DERIOT, M. DEVILLERS, Mme EDY, M. FALLOT, M. FREZE, Mme GAUTHIER, Mme GUILMAILLE, M. HEQUETTE, M. KIEFFER, M. LABBACI, Mme MARCHE, Mme PAILLET, M. PAUTOT, Mme PETEY, Mme RAHON, Mme RUISSEAUX, M. VALZER.

Absent(e)s représenté(e)s: M. ALLAIN (pouvoir à Mme RAHON), Mme RODRIGUEZ (pouvoir à Mme ARTHAUD), M. MICHEL

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame CANONNE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte

M. le Maire rappelle au conseil municipal que la MJC - Maison des Jeunes et de la Culture Centre social Palente les Orchamps organise entre le mois d'octobre 2022 et le mois de juin 2023 une saison d'activités/actions autour du livre Jeunesse.

Elle a initié un projet-action, intitulé la « Super Journée » décentralisé dans une commune de l'Est bisontin, en concertation avec les bibliothèques de secteur.

Cette manifestation, appelée « super journée », délaisse le format « Battle » des années précédentes, au profit d'une représentation théâtrale par classe. Ainsi, chaque classe raconte, dans son entièreté, l'histoire qu'elle a choisie et travaillée durant l'année scolaire.

M. le maire précise que la participation demandée à la commune s'élève à 350 €.

Il informe enfin que l'action aura lieu à Chalezeule, à une date provisoirement fixée au vendredi 2 juin 2023, et intitulée : « la classe en scène ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte les termes de la conventions jointe à la présente ;
- Autorise le Maire à la signer, ainsi que tout document afférent.

Thisé, le 23 janvier 2023,  
Le Maire, Pascal DERIOT